

Infos Pratiques

PERMANENCES MEDECINS :
Les patients doivent composer le 15.

PERMANENCES PHARMACIES :
Du samedi 20 avril à 19h00 au lundi 22 avril à 9h00 : Pharmacie du Centre à Courpière.
Tél. : 04.73.53.02.62.

PERMANENCES INFIRMIERS :
Le samedi 20 et dimanche 21 avril 2013 :
Virginie MORAND - Tél. : 06.59.55.55.97.

AMBULANCE : Ambulance agréée
CHALEIL & Cie. ☎ : 04.73.51.23.23

VETERINAIRE Clinique Vétérinaire.
☎ : 04 73 51 22 29.

DEPANNEURS/REMORQUEURS
Garage FAYET SAUZEDE SARL 04 73 53 19 13
Tony SUAREZ : 04 73 53 04 37 ou
06 08 30 34 86.

TAXIS :
JUILLARD ☎ : 04 73 53 00 17 ou
06.85.92.71.23 - M. MICHEL : 0473955135
ou 06.09.66.84.46

URGENCES :POMPIERS ☎ : 18
GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17

OUVERTURE DE LA MAIRIE
Ouverture au public : du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h.

BIBLIOTHEQUE :
Ouvert le mardi 9h-12h/14h-18h,
mercredi et vendredi 14h-18h et samedi 10h-12h

MISSION LOCALE :
Hubert MILOVITCH reçoit les lundis toute
la journée, à partir de septembre (bureau n°
2). ☎ 04 73 80 49 69. ou 06.70.43.22.53.
courriel : h.milovitch.mlthiers@orange.fr

RAM : Ateliers d'éveil : lundi de 9h à 11h,
jeudi de 9h à 11h et vendredi de 9h à 11h. Pas
d'ateliers pendant les vacances scolaires.
Permanences : (pendant période scolaire)
Lundi de 14h à 16h, mardi de 9h à 11h & 14h à
16h, (pendant vacances scolaires) jeudi de 9h à
11h. Tél. : **09.81.46.23.68**

ASSISTANTES SOCIALES :
Pour les extérieurs de Courpière et Courpière Ville :
**les mardis sur rendez-vous pour les usagers déjà
suivis et les jeudis matins pour les usagers non
connus.** (locaux sociaux 04.73.51.22.94).
En cas d'urgence, 04. 73. 80. 86. 40.

PUERICULTRICE: Consultations nourrissons
sur rendez-vous au 04. 73. 80. 86. 40., le 1er
vendredi du mois de 8h30 à 12h00 et le 3ème
vendredi du mois de 13h30 à 17h00.

17 avenue de la gare, résidence les Jardins.
Permanences puéricultrices PMI : sans rendez-
vous, le 2ème et 4ème vendredi matin de 9h à
12h - Résidence les Jardins 17 avenue de la gare

CRAM : le 1er et 3ème mercredi de chaque mois
de 13 h 30 à 16 h. - 04.73. 51.74.02.(Locaux sociaux)

CPAM : Permanence le mardi de 8h30 à 11h30 et le
jeudi de 13h30 à 16 h 30. (Locaux sociaux)

**Permanence assistante sociale (CARSAT Au-
vergne) :** sur rendez-vous le 2ème jeudi de chaque
mois, de 9h à 12h - Locaux sociaux.
Pour prendre rendez-vous : 04.73.51.74.02.

CAF : Permanence tous les lundis de 9h à 12h et de
14h à 16h, locaux sociaux place de la Victoire.

OPHIS : Tous les 1ers mardis de chaque mois
de 14 h à 16 h, bâtiment rose, locaux sociaux
bureau n°1. ☎ 04.73.51.14.20.

VIVRE A COURPIERE

Journal de la Ville de

N° 16/2013 Semaine du 18 avril au 25 avril 2013

● CINEMA REX

« CAMILLE CLAUDEL 1915 » France 2013
Biopic de Bruno Dumont avec : Juliette Binoche...
Durée : 1h35.

Séances :
Vendredi 19 avril à 20h30
Samedi 20 avril à 20h30
Lundi 22 avril à 20h30

« JEAN DE LA LUNE »
Film d'animation 2013 de Stephan Schesch.
Durée : 1h36.

Séance :
Dimanche 21 avril à 17h30

● BIBLIOTHEQUE

« LE LAOS : PAYS DES ELEPHANTS » (CG 63)

Exposition

de la Bibliothèque Départementale de Prêt

Jusqu'au mercredi 5 juin 2013

Entrée libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque - Tout public

Renseignements : 04.73.51.29.55

● AMAP DE LA DORE

L'AMAP de la DORE vous propose une Soirée Débat, le **vendredi 19 avril 2013, à 20h30, à Courpière (salle de l'ancien DOJO, à côté de la bibliothèque).**

Cette soirée a pour but d'aborder la question de l'accèsion à la terre agricole pour la paysannerie.

Ainsi, après la projection du film « Sans terres et sans reproches » d'Eric Boutarin et Stéphanie Muzard le Moing, l'association « Terre de Liens Auvergne » viendra animer le débat et témoigner de son expérience, de son analyse et de ses propositions pour aider les paysans en agriculture biologique à s'installer et/ou à s'agrandir un peu.
<http://www.terredeliens.org>

Participation de M. GONIN, Président de la Communauté de Communes du Pays de Courpière et de M. DELORME, du Réseau Foncier du Parc du Livradois-Forez, qui viendront témoigner localement.

Participation libre.

Pénélope BARRAT, communication AMAP de la DORE
www.amap-de-la-dore.fr

● LA NOUVELLE COMEDIE GAULOISE

« INTERDIT AU PUBLIC »

Comédie de Jean MARSAN et Roger DORNES

Vendredi 26 avril 2013

à 21h00

Espace Couzon-Coubertin

Entrée gratuite.

Une collecte sera effectuée à l'entracte au profit de la Ligue Contre Le Cancer.

Retrouvez toutes les informations sur www.nouvellecomediegauloise.sitew.com

● AMICALE PHILATELIQUE ET CARTOPHILE DE COURPIERE

L'Amicale Philatélique et Cartophile de Courpière organise sa

25ème BOURSE-EXPO MULTICOLLECTIONS

avec cartes postales, timbres, muselets, fèves, miniatures de parfums, mignonettes...

le **dimanche 28 avril 2013 de 9h00 à 18h00 à la salle d'animation de Courpière.**

Entrée gratuite, buvette, tombola.

Infos Municipales

● PERMANENCE DU MAIRE

le Maire, Jean-Noël SERIN, reçoit sur rendez-vous.

● PERMANENCE DES ADJOINTS

Huguette LAVEST (Affaires générales, finances, agriculture) : Mercredi matin
André IMBERDIS (Urbanisme, travaux) : Lundi après-midi
Monique ROJAS (Affaires sociales) : Mardi et jeudi, le matin de 9h00 à 11h30
Elisabeth BESSON (Affaires culturelles) : Mardi après-midi
Serge VACHERON (Relations associations, sports et loisirs) : Jeudi matin

● PERMANENCE DES ELUS

De la majorité :

Catherine ARCHIMBAUD, Sylviane BARGE, Jean-Luc BOURDEL, Marielle BOURNILHAS, Claude CHAZELLE, André DICHAMP, Daniel DUVERT, Georgette FOURNET, Jean-Michel LAVEST, Jeanine GUILLOT, Sylvie LEBRUN, Patrice PAYRE, Daniel VIAL, Thomas VILLENEUVE : **sur rendez-vous.**

De l'opposition :

Maurice ZELLNER, Jeannine SUAREZ, Daniel ATGER, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Pierre FONLUPT : **les mardis de 9h30 à 11h et les vendredis après-midi sur rendez-vous.**

● PERMANENCE CONSEILLER GENERAL

CONSEILLER GENERAL

André WILS. Permanences tous les mardis de 9h à 11h, 24 Bd Vercingétorix 04.73.51.23.05

● MAIRIE : HORAIRES

SERVICE ETAT-CIVIL, ADMINISTRATION GENERALE

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

CCAS

lundi - mardi - jeudi matin - vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

SERVICE DE L'EAU

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h

SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute la journée ainsi que tous les matins (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h00.

● ETAT-CIVIL

Toutes nos félicitations aux parents de :
- Alicia GIREME née le 4 avril 2013.

● SUR L'AGENDA DU MAIRE

Judi 18 avril 2013 :

- Réunion en mairie avec la Communauté de Communes du Pays de Courpière
- Commission affaires générales
- Réception d'administrés
- Assemblée générale du Cinéma REX
- Réunion avec Courpière Bikers'

Vendredi 19 avril 2013 :

- Réunion à la Communauté de Communes du Pays de Courpière
- Réception d'administrés
- Conférence AMAP

● AVIS AUX HABITANTS DE RODDIAS

Le Maire, Jean-Noël SERIN et des élus de l'équipe municipale viendront à la rencontre des habitants de Roddias

SAMEDI 20 AVRIL 2013

Rendez-vous pour les habitants du village à partir de 10 heures sur place

Samedi 20 avril 2013 :

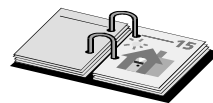
- Visite village de Roddias

Dimanche 21 avril 2013 :

- Expo Flash Team Juniors

Mardi 23 avril 2013 :

- Réception d'administrés



● INFORMATION CONCERNANT LES BRUITS DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les bruits provoqués par cette activité appartiennent à la catégorie des bruits de voisinage. Un arrêté préfectoral limite les heures d'utilisation de ces appareils.

Les jours ouvrables : de 08h00 à 20h00

Les samedis : de 09h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

En cas de non respect de cet arrêté, le contrevenant encoure une contravention de 3ème classe (450 euros d'amende).



● REGLEMENTATION DES FEUX DE PLEIN AIR ET ECOBUAGE (Arrêté préfectoral n° 12/01328 du 02 juillet 2012)

L'arrêté définit :

1°/ les types de feux autorisés toute l'année (sous certaines conditions de sécurité) :

- Feux pour méchouis, barbecues, feux de camp,
- Travaux par points chauds (découpage, meulage, soudures... par apport de flammes),
- Travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques, artifices de divertissement.

2°/ les types de feux autorisés toute l'année (sous certaines conditions de sécurité) **mais strictement interdits du 01 juillet au 30 septembre** (plus aucune dérogation ne peut être accordée).

- Déchets végétaux agricoles ou assimilés des professionnels et des particuliers dont la particularité est d'être difficilement biodégradables ou évacuables du fait de leur volume notamment.
- Ecobuage (méthode de débroussaillage de résidus de culture « sur pied »).

Ce type de feu est soumis à déclaration en Mairie.

En cas de non respect de cet arrêté, le contrevenant encoure une contravention de 3ème classe (450 euros d'amende).



● LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PAYS DE COURPIERE RECRUTE

- **un responsable nautique** (du 15 juin au 1er septembre 2013) - Location, contact clientèle, responsabilité de caisse et matériel - Temps plein en juillet et août (35h/semaine), 3 week-ends en juin - Salaire : 1 416 € brut.

- **un responsable entrées + nautique** (du 15 juin au 1er septembre 2013) - Contact clientèle, responsabilité de caisse et matériel - Temps plein en juillet et août (35h/semaine), 3 week-ends en juin - Salaire : 1 416 € brut.

- **Deux saisonniers nautique** (du 15 juin au 1er septembre 2013) - Contact clientèle, responsabilité de caisse et matériel - Temps partiel en juillet et août (20h/semaine), 3 week-ends en juin - Salaire : 798 € brut.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser une lettre et un C.V. **avant le 30 avril 2013**.

A la Communauté de Communes du pays de Courpière

LAC D'AUBUSSON

BASE DE LOISIRS - 63120 AUBUSSON

04.73.53.56.02 / 06.65.27.07.79.

lac-daubusson@wanadoo.fr

● INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Les inscriptions pour la rentrée 2013 concernent les enfants non inscrits nés en 2010 et 2011. Les démarches à suivre sont les suivantes :

1. Pré-inscription à la Mairie de votre domicile (livret de famille + justificatif de domicile)
2. Inscription à l'école maternelle (livret de famille et le carnet de santé de l'enfant)

Les inscriptions se dérouleront : les mardis 7, 14 et 21 mai 2013 (13h30 - 16h00) / les jeudis 18 avril, 16 et 26 mai 2013 (13h30 - 16h30)
Ou sur rendez-vous au ☎ 04.73.53.16.77.

- Accueil des enfants de 2 ans (TPS) à 5 ans (GS)
- Garderies : matin (dès 7h20), midi (de 11h30 à 12h15), soir (jusqu'à 18h15)
- Restaurant scolaire à partir de 3 ans, avec accompagnement au repas par les animatrices de l'AIA
- 5 classes, 5 enseignants, 5 ATSEM

Le directeur, M. Michaël RAVOUX

Infos Associatives

● ASSOCIATION DE DONNEURS DE SANG BENEVOLES

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles vous attend très nombreux le

**Vendredi 19 avril
De 16h à 19h**

Salle d'Animation, Place de la Victoire

Venez nombreux, les malades ont besoin de vous !

● LES BELLES A COURPIERE

**Réunion publique et de bureau le vendredi 19 avril 2013 à 18h30.
Espace Couzon-Coubertin à Courpière.**

Préparation des sorties programmées et définition des futures activités -
Accueil des nouveaux membres.

Renseignements au 06.45.09.21.60.

● FLASH TEAM JUNIORS

La junior association de caisses à savon Flash Team Juniors vous invite à venir découvrir les plus beaux bolides d'Auvergne, lors des vérifications techniques des caisses à savon des comités Auvergne et Rhône-Alpes, le **dimanche 21 avril 2013.**

Vous en verrez de toutes les couleurs et il y en aura pour tous les goûts, alors **rendez-vous sur la place de la mairie à Courpière, de 10h à 16h**, afin de découvrir ce beau sport de sensation !

Le vice-président de l'association

● LES CAMPARO

**Dimanche 21 avril 2013
Rendez-vous à 14h00**

**Place de la Mairie à Courpière pour départ à pieds
10 à 12 kms environ.**

Andrée ESCRIVA

● VACANCES DE PAQUES DU 22 AVRIL AU 3 MAI

Au centre de loisirs 3 - 11 ans : du 22 avril au 26 avril : les accidents domestiques

Au programme : décors de chaque pièce de la maison, saynètes sur les dangers domestiques, mises en situation suivies de discussions avec les enfants, initiation aux premiers secours avec les pompiers de Vollore-Ville.

Du 29 avril au 3 mai : la sécurité routière

Fabrication de panneaux routiers, feux tricolores, parcours à vélo et piétons avec remise de permis. Grand jeu de l'oie sur la prévention. Mais aussi des lectures, des chants et du sport.

Une sortie le **jeudi 2 mai** est prévue entre autre à la piscine de Billom. Nous rappelons aux familles qu'un transport gratuit est mis en place de Courpière à Aubusson.

A l'espace loisirs 11 - 14 ans : pendant ces vacances, rendez-vous salle 1 du bâtiment rose à Courpière.

Au programme : préparation et défis inter-centre, tournoi Mario Kart ; création de balles de jonglage, Harlem shake. Les jeunes feront également du volley-ball et du tchouk-ball. Une rencontre inter-centre pour du futsal à Saint-Germain Lembron.

Une sortie est prévue le **jeudi 25 avril** avec la visite de l'Aventure Michelin, le matin et participation aux pulsations urbaines de Riom l'après-midi.

Au relais jeunes 15 - 17 ans :

Au programme : après-midi vélo à Super-Besse, préparation d'un repas mexicain, crêpes party, karting et randonnée.

Le relais jeunes c'est aussi des jeux de société, un espace multimédia, un échange et un accompagnement sur tes projets ; vacances, loisirs, voyages, création,...

Secteur forme et musculation : organisation d'une randonnée (gratuite) le dimanche 21 avril. Un parcours de 15 kms : rendez-vous à 8h30 au camping de la Plaine de Vollore-Ville, pique-nique tiré du sac vers 12h, à la maison forestière du Naud et retour au camping.

Un parcours de 6 kms : rendez-vous à 11h au col du Pertuis (grand parking), pique-nique tiré du sac vers 12h à la maison forestière du Naud et retour au col du Pertuis.

L'ascension du Grün de Chignone sera possible pour les participants qui le souhaitent. Merci de vous inscrire à la salle de musculation ou au bureau de l'AIA.

Pour tout renseignement et inscription sur les activités de l'AIA, contacter Brigitte au 04.73.51.26.77.

● LES AINES DE LA DORE

Festival des Aînés Ruraux :

Le secteur n°6 du Val de Dore organise, avec la Fédération Départementale,

**le 22ème Festival des Aînés Ruraux
à la Maison de la Culture de Clermont-Ferrand,**

le jeudi 25 avril 2013.

Exposition des travaux réalisés par les Aînés, concours photos, stands des partenaires, et un très beau spectacle, une revue haut de gamme. Journée incontournable proposée à tous les adhérents et sympathisants de notre mouvement. Entrée : 11 €

Tél. : 04.73.43.75.40.

● COMITE D'ANIMATION DE COURPIERE

Première réunion d'organisation pour les fêtes de la 92ème Rosière, le **dimanche 28 avril 2013 à 10h, au local, 12 rue Abbé Dacher.** Comptant sur votre présence.

Jean-Pierre CHAVAROT, le Président

● LES VIEILLES SOUPAPES

L'association « Les Vieilles Soupapes » organise sa **8ème bourse d'échange le dimanche 5 mai 2013, place de la mairie, de 8h à 18h.**

- Exposition motos et cyclomoteurs anciens
- Exposition et démonstration
 - de moteurs fixes
 - de pompes à vin
 - de tronçonneuses anciennes
- Restauration sur place (beef-tripes)

GRATUIT POUR LES EXPOSANTS ET L'EXPOSITION



● COURPIERE - ATELIER DU PEINTRE

14/16 Place Chapelle du Pont
EXPOSITION « D'ici et d'ailleurs »
Danielle FAVY dite « DEFY »

Du vendredi 19 avril au vendredi 3 mai 2013

Entrée libre de 14h à 18h
Vernissage le 19 avril dès 18h.
Démonstration le 28 avril dès 14h.

Contact : Sylvain 06.58.00.93.88
atelierdupeintre63@orange.fr
www.expo-atelierdupeintre.fr

● PAROISSE ST JOSEPH : MESSES

Samedi 20 avril
2013 :
18h30 : Auzelles

Dimanche 21 avril
2013 :
9h : Saint-Flour
l'Étant
10h30 : Courpière

● A SAVOIR

Relais Assistantes Maternelles : pour cause de congés, le RAM sera fermé du 18 au 28 avril 2013. Merci de votre compréhension.

La responsable du RAM, *Nathalie LAMELAS*

● A LOUER / A VENDRE

- **A louer** maison de bourg T4/T5 de 90 m² en triplex dans centre-ville de Courpière, exposition ensoleillée. Très bon état, double vitrage, isolation, chauffage électrique, loyer 430 €, charges (ordures ménagères + eau) : 30 €. Tél. : 06.51.14.43.40.

- **A louer** T2, centre-ville, 2ème étage, 2 pièces de 35 m², cuisine équipée, VMC, salle de bains, W.C. séparé, refait à neuf, 300 € + charges 30 €. Tél. : 06.11.85.78.12.

- **A louer** studio duplex 30 m², centre-ville, chauffage gaz de ville, dans parc fermé et sécurisé, parking privé et fermé, libre de suite. Tél. : 04.73.53.02.83 (H.R) ou 06.78.17.95.57.

- **A louer** garage, rue des Roses.
Tél. : 04.77.66.85.21.

● ANIMAUX

- **Donne** chiot Border Collie, 4 mois, gentille et très propre. Tél. : 04.73.53.07.79.

● FOYER LAIC SECTION HANDBALL

Résultats :

Moins 16 ans (2) / Ambert : 24 - 23 ; moins 16 ans (1) / Chamalières : 40 - 17 ; séniors féminines / Riom : 30 - 23 ;
Séniors (1) / Le Puy : 30 - 31 ; séniors (2) / Vernines : 26 - 21. Les - 10 terminent 3ème de leur plateau.

Matches du 20 avril :

A l'extérieur : samedi, les - 12 vont disputer la finale de la Coupe du Comité contre Issoire (match à 14h00 à Chamalières) ; les séniors (1) se déplacent à Pérignat (match à 20h30).

● USC

Résultats du week-end :

Samedi 13 avril 2013 :
U13 : Beaumont 0 - USC 0
U15 : USC 0 - Les Martres 3
U17 : USC 5 - Blanzat 0

Dimanche 14 avril 2013 :

USC (2) 8 - Cunlhat 0
Orcet 2 - USC (1) 1



Prochain week-end :

Samedi 20 avril 2013 :
U13 : USC - Billom, 14h30, stade Etienne Bonhomme

U15 : USC - Sources-Volcans, 15h, stade J. Gardette
USC (1) - Hautes-Dordogne, 20h, stade J. Gardette

Dimanche 21 avril 2013 :*

U17 : USC - Issoire, stade de Peschadoires
Bouzel - USC (2)

Lundi 22 avril 2013 à 19h00 :

Salle du Foot, stade Joseph Gardette

Samedi 18 et dimanche 19 mai 2013 :

Tournoi U15, stade Joseph Gardette

● TENNIS CLUB COURPIEROIS

Le Tennis Club Courpiérois organise un stage de Tennis pour les jeunes à partir de 5 ans, **du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2013**

Inscriptions avant le 19 avril 2013 - 25 € les 5 heures

Pour tous renseignements, contacter l'enseignant diplômé d'Etat, Thomas DELAFOULHOUSE, soit au club : 04.73.53.02.44 soit au 04.73.53.26.47.

● FOYER LAIC SECTION JUDO

Maxime et Cindy, champions du Puy-de-Dôme

Samedi 6 avril se déroulait le Championnat Départemental Senior à Ceyrat.

En - 48 kg, dans une catégorie peu importante, seulement 2 combattantes, Cindy VIENNET termine à la 1ère place, elle participera à la Coupe régionale le 25 Mai à Ceyrat.

Egalement, ce même week-end, dimanche avait lieu le Critérium Individuel Benjamin(es).

Qualifiés à la suite des 2 districts, du 27 janvier et du 17 mars, 5 benjamin(es) participaient à ce championnat départemental.

En - 46 kg, Maxime VARENNES termine à la 1ère place.

En - 34 kg, Siméon GIRY se classe 7ème.

En - 48 kg, Alexandra BRASSART se classe également 7ème. Ils sont qualifiés pour participer à la Coupe Régionale individuel benjamins le 26 mai à Ceyrat.

En - 34 kg, Morgan BRUGERE, et en - 38 kg, Corentin ROUX n'accèdent malheureusement pas au classement.

Nos sportifs étaient coachés par leur professeur Laurent MEDARD ainsi que notre jeune cadet Maximilien COUDRAY.

Egalement présent sur ces 2 journées de championnat, Etienne BUISSON officiait en qualité d'arbitre régional.

De niveau plus modeste, nos plus jeunes participaient à la 4ème Coupe Coral à Ambert ce samedi 6 avril.

Encadrés par Lydie LOMBARDY, nos graines de champions se sont classées à la 3ème place sur 7 clubs présents au pays Ambertois.

Chez les mini-poussins : Jenna JACOB et Kylian NOEL 1ers, Clara MENDES 2ème.

Chez les Poussins : 1ère place : Enola LOMBARDY, Nathan GONZALEZ - 2ème place : Sofia DIOUANE, Matthéo DEPPENN - 3ème place : Gaëlle CROZE, Valentin AIGUEBONNE, Yaël GOUBEIX, Jimmy GONZALEZ.



Courpière



MAIRIE DE COURPIERE - Département du PUY-DE-DOME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.
Courriel : mairie@ville-courpiere.fr - Site Internet : www.ville-courpiere.fr
Edité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2300 exemplaires - Gratuit
Directeur de la Publication et de la Rédaction : Jean-Noël SERIN

- Installation de Monsieur André DICHAMP, en remplacement de Madame Marion COLLY, démissionnaire.
- Installation de Monsieur Daniel VIAL, en remplacement de Monsieur Guillaume MARTIN, démissionnaire.
- Information sur la démission de Monsieur Manuel OSORIO, non remplacé (plus de membres sur la liste « COURPIERE VERS UN AVENIR RAISONNE »).

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2012

Vote : Pour à l'unanimité

II – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- **Décision 2012 – 015** : Signature du marché d'acquisition de matériel pour la numérisation du cinéma de Courpière avec l'entreprise CINEMATERIEL.

III – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Présentation des orientations budgétaires 2013

IV – AFFAIRES GENERALES

IV/1 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CAYRES PRADELLES (HAUTE-LOIRE) ET DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

Vote : Pour à l'unanimité

IV/2 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AMENAGEMENT FONCIER D'AUBUSSON D'AUVERGNE

Vote : Pour à l'unanimité

V – AFFAIRES DU PERSONNEL

V/1 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose :

- o l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- o que le Centre de Gestion du Puy de Dôme peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Décide d'approuver la participation de la commune de Courpière à l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour souscrire aux contrats d'assurance des risques statutaires.

Vote : Pour à l'unanimité

V/2 – PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la façon suivante :
Participation dans le domaine de la prévoyance:

Vote : Pour à l'unanimité

VI - AFFAIRES FINANCIERES

VI/1 – NOEL DES ENFANTS DE L'ECOLE MATERNELLE DE L'ISP

Adopte l'attribution d'une subvention de 495 € correspondant à 11 € par enfant pour l'arbre de Noël de l'école maternelle Saint-Pierre de Courpière au titre de l'année 2013.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/2 – REACTUALISATION DE L'AIDE COMMUNALE POUR LES REPAS DES ELEVES DE L'ISP

Le Conseil municipal décide de réajuster pour l'année scolaire 2012-2013 de 2,85 % cette aide se traduisant par une dotation par élève de 1,08 €.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/3 – REACTUALISATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ISP

Fixe la participation communale aux dépenses de fonctionnement matérielles des écoles maternelles et primaires de l'Institution St Pierre pour l'année scolaire 2012/2013 au même niveau que l'école publique, soit :

- 644,59 € par élève en école maternelle
- 209,77 € par élève en école primaire

Vote : Pour à l'unanimité

VI/4 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Admet en non-valeur les titres de recette dont le montant s'élève à :

- 115.73€ pour l'année 2010
- 51.83€ pour l'année 2011

Vote : Pour à l'unanimité

VI/5 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET DE L'EAU

Admet en non-valeur les titres de recette dont le montant s'élève à :

- 174.07€ pour l'année 2010
- 98.07€ pour l'année 2011
- 143.54€ pour l'année 2012

Vote : Pour à l'unanimité

VI/6 – DELIBERATION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

1°) **Approuve** l'ensemble des propositions présentées (vote par opération) relatives aux ouvertures de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif.

2°) **Dit que** l'ensemble des décisions seront reprises lors du vote du Budget Primitif 2013.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/7 – NOUVELLES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT INSTAUREES PAR LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DU 29 DECEMBRE 2012

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la pratique de la nouvelle taxe d'aménagement a mis en évidence une distorsion de taxation entre les emplacements de stationnement selon leur situation, de nature à inciter les maîtres d'ouvrage à renoncer à la réalisation des parkings intégrés à la construction, moins consommateurs d'espaces pour privilégier de grandes aires imperméabilisées. Afin d'inverser cette situation, la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012 donne la possibilité aux collectivités territoriales d'exonérer les surfaces de stationnement intérieur.

Exonère en partie (50% de la surface), en application de l'article L.331-9 modifié du Code de l'Urbanisme :

■ Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme ne bénéficiant pas de l'exonération totale (locaux d'habitation et d'hébergement taxés au taux de TVA réduit et financés par un prêt aidé de l'Etat tel que PLA, PLUS, PSLA, PLS, LES, ou LLS, en dehors de ceux financés avec un PLA-I, déjà exonérés de plein droit).

■ Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que les habitations individuelles.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/8 – TARIF IMPRESSION NOIR ET BLANC – REGIE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Fixe le tarif de l'impression A4 en noir et blanc à 0,10 € l'unité.

Vote : Pour à l'unanimité

VII – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VII/1 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.) – POUR INFORMATION

VII/2 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE SUR UN IMMEUBLE SITUE 17 BOULEVARD VERCINGETORIX

Vote : Pour à l'unanimité

VII/3 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE SUR UN IMMEUBLE SITUE 10 PLACE CLEMENCEAU

Vote : Pour à l'unanimité

VII/4 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE SUR UN IMMEUBLE SITUE 2 RUE JACQUES VALBRONI

Vote : Pour à l'unanimité

VII/5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2013 – CHANGEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE

Considérant que le changement des fenêtres de la Mairie est estimé pour un coût total de 91 000,00€HT.

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre de la DETR programme 2013,

Sollicite de l'Etat les subventions dans le cadre du programme DETR 2013.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2013 – CONSTRUCTION DE DEUX TOILETTES PUBLIQUES

Considérant que la construction de deux toilettes publiques est estimée pour un coût total de 36 000,00€ HT,

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre de la DETR programme 2013.

1°) **Approuve** l'avant-projet de construction de deux toilettes publiques.

2°) **Sollicite** de l'Etat les subventions dans le cadre du programme DETR 2013.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2013 – REMISE EN EAU D'UNE FONTAINE PUBLIQUE

Considérant que la remise en eau d'une fontaine publique est estimée pour un coût total de 21 000,00€HT,

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre de la DETR programme 2013,

1°) **Approuve** l'avant-projet de remise en eau d'une fontaine publique.

2°) **Sollicite** de l'Etat les subventions dans le cadre du programme DETR 2013.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2013 – RECONSTRUCTION PAROI POUR MISE EN SECURITE SUITE A SINISTRE DU 25/12/2010

Considérant que la reconstruction de la paroi pour la mise en sécurité suite au sinistre du 25/12/2010 est estimée pour un coût total de 1 441 310,00 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre de la DETR programme 2013,

Sollicite de l'Etat les subventions dans le cadre du programme DETR 2013

Vote : Pour à l'unanimité

VII/9 - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUÉE AU LIEU-DIT « BELIME » EN VUE DE SON ALIENATION

1°) **Indique** que la partie du domaine public objet de la demande d'acquisition, conformément au document d'arpentage susvisé, n'est plus affectée à l'usage du public.

2°) **Déclasse** la partie du domaine public communal jouxtant les parcelles cadastrées section ZC n° 134 et 135 située au lieu-dit « Bélime », conformément au document d'arpentage susvisé, pour une superficie totale de 124 m².

3°) **Considère** la nouvelle parcelle privée communale créée cadastrée section ZC n° 180 d'une contenance de 124 m²,

4°) **Vend**, selon une procédure amiable, la parcelle privée communale cadastrée section ZC n° 180 d'une contenance de 124 m², au prix estimé par le service des domaines, 6 €/m² soit, pour un montant total de 744 € (sept cent quarante-quatre euro) hors frais notariés.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/10 – ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU « DOMAINE DES RIOUX » - REVISION DE L'ESTIMATION

Vu la délibération du 20 septembre 2012 concernant l'échange de terrains entre la commune et le Groupement foncier agricole du « domaine des Rioux », et notamment la rétrocession d'une partie de la parcelle BK197, **Considérant** qu'il y avait lieu de revoir l'estimation de la parcelle BK 197, celle-ci étant constructible,

Accepte que la nouvelle parcelle (d'une surface de 678 m²), issue de la parcelle BK 197, soit évaluée sur la base de 21,00 euros le m².

Vote : Pour à l'unanimité

VII/11 – AVIS SUR MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Considérant que la commune de Courpière est concernée par la modification du périmètre du site Natura 2000 FR8301091 « Dore Faye Couzon »,

Donne un avis favorable à la modification du périmètre Natura 2000.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE ET LA COMMUNE DE COURPIERE

Considérant que la Commune de COURPIERE met régulièrement à disposition son personnel communal auprès de la Communauté de Communes du Pays de COURPIERE pour le bon fonctionnement du service public, il est proposé de signer une convention annuelle de mise à disposition de services entre les deux collectivités pour une quotité de **600 heures** (six cent heures) aux tarifs fixés par délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2012,

Valide la convention de mise à disposition de services entre la Commune de COURPIERE et la Communauté de Communes du Pays de Courpière pour l'année 2013.

Vote : Pour à l'unanimité